

**VILLE DE SAINT-PASCAL**

**AVIS PUBLIC**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 363-2021**

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal :

QUE le conseil municipal a adopté le 7 septembre 2021, le Règlement numéro 363-2021 amendant le Règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal afin d'autoriser et d'encadrer les projets résidentiels intégrés;

QUE le règlement numéro 363-2021 a reçu l'approbation de la MRC de Kamouraska le 22 septembre 2021;

QU'EN conséquence, le règlement numéro 363-2021 est entré en vigueur le 22 septembre 2021 suite à la délivrance du certificat de conformité émis par Monsieur Jean Lachance, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Kamouraska;

QUE tout intéressé peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière, sur rendez-vous, durant les heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Pascal, ce 30<sup>e</sup> jour de septembre 2021.

La greffière,

  
Louise St-Pierre, avocate, OMA



Ville de Saint-Pascal

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 6 octobre 2021 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 30 septembre 2021.

Signé à Saint-Pascal, ce 30<sup>e</sup> jour de septembre 2021.

La greffière,

  
Louise St-Pierre, avocate, OMA

